

la

coopérative

tiers-lieux



Réunion d'informations

3 décembre 2025

—
*Accord-cadre relatif à une prestation de mise en œuvre et
de réalisation de l'accompagnement des tiers-lieux dans le
cadre du programme d'ingénierie de France Tiers-Lieux*

Lot 03 | Nouvelle-Aquitaine

Accompagner les tiers-lieux

France
TIERS
LIEUX



Rendez-vous sur <https://coop.tierslieux.net/tiers-lieux/dispositifs>

#1 PRÉSENTATION DU PROGRAMME

FRANCE TIERS-LIEUX, PILOTE NATIONAL DU PROGRAMME

Le GIP France Tiers-Lieux **conçoit, organise, pilote et suit** le dispositif d'ingénierie : il est responsable de la mise en place de l'accompagnement au plus près des besoins des porteurs de projets.

Equipe dédiée :

- Cécilia Quay-Chatelet, responsable des programmes
- Sophie Dubernet, chargée d'ingénierie
- Marianne Fougereuse, responsable administrative et financière



RÔLE DES OPÉRATEURS REGIONAUX

la

coopérative

tiers-lieux



Sur chacun de 15 territoires, les opérateurs ont pour mission de :

- **Identifier et sélectionner** les tiers-lieux éligibles au programme selon les critères
- **Qualifier les besoins**
- **Orienter** le tiers-lieu vers la solution la plus adaptée à ses besoins
- **Organiser et mettre en œuvre l'accompagnement** en s'appuyant sur son écosystème d'experts et de compagnons identifiés dans le cadre du programme
- **Coordonner** le programme à l'échelle régionale en lien avec les équipes de France Tiers-lieux
- **Animer un écosystème d'experts et de compagnons**

A noter :

Un interlocuteur principal doit être identifié auprès de France Tiers-Lieux et être en lien avec l'ensemble des parties prenantes de l'accompagnement (sous-traitants, co-traitants etc..)

15 OPERATEURS PARTOUT EN FRANCE



15 OPERATEURS REGIONAUX

- 1- Ile de France : **A+ c'est mieux**
- 2- Auvergne-Rhône-Alpes : **Intermède**
- 3- Nouvelle Aquitaine : **La Coopératives des Tiers-lieux**
- 4- Occitanie : **La Rôlée**
- 5- Hauts-de-France : **La Compagnie des Tiers-lieux**
- 6- Bretagne : **Bretagne Tiers-lieux**
- 7- Pays de la Loire : **CAP Tiers-lieux**
- 8- Provence-Alpes-Côte d'Azur : **Sud Tiers-Lieux**
- 9- Grand-Est : **Tiers-lieux Grand Est**
- 10- Centre Val de Loire : **Ambitions Tiers-lieux**
- 11- Bourgogne-France-Comté : **Tiers-lieux BFC**
- 12- Normandie : **Tilino**
- 13- Corse : **Sud Tiers-Lieux & Dà Locu**
- 14- La Réunion : **Seyes**
- 15- Guadeloupe/Martinique : **Association des tiers-lieux de Martinique**

.....

Guyane et Mayotte : ces territoires font l'objet d'un fonds de réserve, les demandes seront à transférer à sophie.dubernet@francetierslieux.fr

À qui s'adresse ce programme ?

Ce programme est dédié aux **tiers-lieux de statut privé** en phase de consolidation ou de développement répondant à 5 critères :

01. **Des projets ancrés sur leur territoire** : qui répondent aux besoins du territoire, s'appuient sur ses ressources, impliquent ses parties prenantes
02. **Une hybridation d'activités et de revenus** : des revenus divers permettant l'équilibre et la stabilité financière sur plusieurs années
03. **La libre contribution et l'évolutivité** : des gouvernances ouvertes et partagées permettant aux habitants et usagers de s'impliquer et de faire évoluer le projet
04. **Des lieux de vie, de convivialité et de mixité** : un cadre accueillant permettant les interactions sociales imprévues
05. **Une place faite à l'expérimentation et la création** : des projets souples, évolutifs et adaptables, permettant l'émergence du "hors cadre"

 *Le projet doit exister depuis plus d'un an mais sans obligation d'une forme juridique de la même durée. Le programme vise à accompagner des tiers-lieux qui ont dépassé le stade de l'idéation.*

Quel est le contenu de ce programme ?

Du compagnonnage pour bénéficier d'un partage d'expérience d'un autre tiers-lieu

Ce sont des retours expérimentés, à travers des partages d'expériences et de vécus, des visites et des rencontres, de la part de lieux matures.

Le choix du tiers-lieu compagnon se fera en fonction de l'expertise recherchée, de la proximité géographique, de la similarité de typologie de territoire et d'activités et de la personnalité des pilotes des structures / tiers-lieux.

Des accompagnements collectifs pour s'outiller autour de sujets clés et partagés par d'autres tiers-lieux

Ce sont des parcours collectifs organisés autour de thématiques communes à plusieurs projets, sur des enjeux fonciers, de gouvernance, de RH, de coopération territoriale par exemple, dispensés par des experts sélectionnés.

Si les besoins des tiers-lieux sont dispersés sur le territoire, nous pourrions proposer la duplication d'un accompagnement collectif sur plusieurs territoires afin de garantir un accès de proximité aux tiers-lieux (ex : Poitiers / Limoges / Agen / Bayonne / Niort / La Rochelle / Angoulême).

Des accompagnements individuels sur-mesure pour bénéficier d'une expertise personnalisée

C'est un accompagnement par un expert "métier" ou "compétence" pour des projets qui font face à une problématique spécifique en matière de passage à l'échelle ou qui traversent une situation d'urgence.

Ces trois dispositifs d'accompagnement sont cumulables, à conditions que cela soit pertinent avec les besoins du tiers-lieu et que le parcours soit cohérent pour le tiers-lieu.

Comment bénéficier du programme ?

Candidature

Il convient dans un premier temps de remplir [ce questionnaire](#) qui nous permettra d'identifier les structures demandeuses et de vérifier l'éligibilité de votre tiers-lieu.

Diagnostic

Le cas échéant, vous serez recontacté pour étudier plus précisément votre demande d'accompagnement et qualifier vos besoins.

Prestataire

Nous chercherons ensuite à identifier le format d'accompagnement adéquat (compagnonnage, accompagnement individuel ou accompagnement collectif) et le prestataire adapté pour vous accompagner.

Sélection

Enfin, votre demande sera soumise en comité de pilotage trimestriel auprès de France Tiers-Lieux.

Financier

L'accompagnement est pris en charge dans le cadre du programme financé par France Tiers-Lieux.

Délai

Le programme est ouvert jusqu'en juillet 2026 et les candidatures se font au fil de l'eau jusque fin février.

Les étapes pour les tiers-lieux bénéficiaires

Environ 3 mois

01. Candidature

Comité de pilotage France Tiers-Lieux pour sélectionner les lieux éligibles

02. Diagnostic

Réalisé par la Coopérative Tiers-Lieux pour affiner votre besoin

Identification du bon format d'accompagnement du bon prestataire

Comité de pilotage France Tiers-Lieux pour valider l'accompagnement

03. Lancement de l'accompagnement



Toute demande d'accompagnement doit démarrer par ce formulaire de candidature

<https://accompagnerlestierslieux.softtr.app/formulaire-tiers-lieux#custom-code1>

Composition équipe intervenante

Équipe

- Coordination assurée par Chloé Rivolet (Coop')
- Interventions de l'équipe salariée de la Coop' et de l'équipe élargie constituée d'une 30aine de structures

Notre intervention est organisée autour de l'équipe salariée de la Coopérative Tiers-Lieux et d'une équipe élargie sous-traitante en fonction des accompagnements qui seront mobilisés.

Nous proposons **une quinzaine de tiers-lieux** et **une dizaine de consultants**, répartis sur le territoire régional, en compagnonnage et/ou expertise spécifique mobilisable sur des accompagnements.

Les consultants proviennent de notre écosystème partenarial et nous avons déjà éprouvé des relations de travail ensemble.

D'autres consultants pourront être intégrés dans l'équipe en fonction des thématiques et des besoins supplémentaires identifiés au cours du programme.

Nous avons fait le choix de mobiliser une équipe élargie hybride, majoritairement constituée de tiers-lieux bénéficiant d'une expérience certaine sur des sujets spécifiques et en capacité d'accompagner leurs pairs, mais aussi constituée de consultant.e.s sur des domaines d'expertises précis et complémentaires aux nôtres et à ceux des tiers-lieux.



ZOOM

FORMATS COLLECTIES

3 accompagnements collectifs à venir

Initiation à la maturité coopérative

 Bordeaux

 les 24, 25 et 26 février 2026

 Accéder au [programme complet](#)

Pour 7 tiers-lieux maximum

Chaque tiers-lieu s'engage à participer avec 2 représentant.e.s de la structure

Accéder au foncier pour mon tiers-lieu

 à Bordeaux

 les 25, 26 et 27 mars 2026

 Accéder au [programme complet](#)

Pour 6 tiers-lieux maximum

Il est préconisé de venir en binôme (bénévole/salarié ou autre binôme jugé pertinent par la structure)

Projet stratégique et modèle socio-économique

 À définir

 les 11 - 12 mars et 2 avril 2026

 Accéder au [programme complet](#)

Pour 5 tiers-lieux maximum

Chaque tiers-lieu s'engage à participer avec au moins 2 représentant.e.s de la structure

 **Candidater avant le 7 décembre 2025** en remplissant bien les 2 formulaires :

- [1er formulaire](#) de positionnement
- [2ème formulaire](#) d'identification de votre structure → sans quoi votre candidature ne sera pas recevable

2 compagnonnages collectifs à venir

L'accès ERP des tiers-lieux

📍 à La Menuiserie, rue du 11 novembre 1918, 40190 Villeneuve-de-Marsan | 📅 July 17 Le 28 avril 2026

📖 Ce compagnonnage a pour objectif de dédramatiser la notion d'ERP. Être ou devenir ERP est souvent perçu à travers le prisme des obligations, normes et réglementations. Dans ce compagnonnage, il s'agira, au contraire, d'en faire une démarche fondée sur la protection, le bon sens, l'accueil et les bons réflexes.

📁 Accéder au [programme complet](#)

👥 **Pour 4 tiers-lieux maximum**

L'accueil en tiers-lieux

📍 à La Quincaillerie, 22 avenue Charles de Gaulle, 23000 Guéret | 📅 July 17 le 24 mars 2026

📖 Un temps collectif qui combine découverte, immersion et réflexion partagée : visite expliquée de la Quincaillerie (histoire, services, usages), déjeuner convivial favorisant les échanges informels, atelier participatif autour des différentes postures et pratiques d'accueil en tiers-lieux

📁 Accéder au [programme complet](#)

👥 **Pour 4 tiers-lieux maximum**

👉 **Candidater avant le 7 décembre 2025** en remplissant bien les 2 formulaires :

- [1er formulaire](#) de positionnement
- [2ème formulaire](#) d'identification de votre structure → sans quoi votre candidature ne sera pas recevable

#2 CALENDRIER

Calendrier

- Date limite de candidatures pour les accompagnements collectifs : 7 décembre
- 1er Copil avec France Tiers-Lieux pour sélectionner les tiers-lieux éligibles : 9 décembre 2025
- Premiers diagnostics auprès des tiers-lieux : à réaliser en janvier
- 2ème Copil avec France Tiers-Lieux pour sélectionner les tiers-lieux bénéficiaires : 5 février 2026
- Lancement premiers accompagnements : février / mars
- Fin du programme : juillet 2026 (⚠️ dernier Copil en mars 2026)

Pour toutes demandes d'accompagnement individuel ou de compagnonnage, il convient donc de [candidater d'ici fin février 2026.](#)



Coopérative Tiers-Lieux

tierslieux.net | contact@tierslieux.net

Coordination

Chloé Rivolet | chloe@tierslieux.net